

Charte d'engagement

Pour donner aux jeunes un meilleur accès aux droits sociaux et une réelle politique d'emploi.

Proposée par les Jeunes CSC Luxembourg, juin 2017

Nous souhaitons une prise de conscience de la part des politiques : les mesures citées plus haut sont-elles bénéfiques pour le jeune ? N'est-ce pas le rôle de l'Etat de tout mettre en œuvre pour aider, faciliter l'accès à l'emploi au public en difficultés ?

Pouvez-vous, aujourd'hui, nous garantir que vous allez défendre l'ouverture du droit aux allocations d'insertion aux jeunes ?

En signant cette charte, je m'engage à défendre au sein de mon parti :

1. Défendre la réinstauration de la limite d'âge des allocations d'insertion à 30 ans.
2. Demander la suppression de la condition de diplôme, qui est discriminatoire
3. Demander la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion, mesure touchant particulièrement les femmes, qui ont plus de difficultés à trouver un emploi à temps plein, et ayant plus de difficultés à ouvrir un droit aux allocations de chômage.
4. Mettre en place un véritable accompagnement de qualité pour les jeunes.
5. Mettre en place une réelle politique d'emploi des jeunes

Fait à _____ le _____

(Signature)